



Orange-SA

Paris
le 22 novembre 2016

Complémentaire santé des fonctionnaires d'Orange-SA : Il faut un régime collectif, comme promis !

Depuis 2001, les CDI d'Orange-SA bénéficient d'un régime collectif santé pour lequel l'entreprise participe à hauteur de 60% à leurs cotisations. Les fonctionnaires continuaient, quant à eux, à adhérer (à 95%) à titre individuel à la Mutuelle Générale, sans aucune aide de l'entreprise. Il fallait que ça change.

Devant cette injustice, SUD demandait la mise en place d'un contrat collectif pour les fonctionnaires, à l'identique de celui des CDI. En 2014, la Direction nous a entendus et a enfin ouvert une négociation.

Celle-ci a abouti à un accord octroyant une aide de 25€ brut mensuel en 2015 et 37,50€ en 2016, assorti de l'engagement d'ouvrir une négociation pour instaurer un régime collectif complémentaire santé dès 2017, et ensuite un régime collectif de prévoyance. Ces engagements ont contribué à la signature de SUD.

POUR
L'ÉGALITÉ
DES DROITS

Un obstacle législatif a été levé en avril 2016 avec la modification de la loi de 1990 (séparation de La Poste et de France Télécom). Orange est désormais autorisée à instaurer un régime collectif complémentaire pour son personnel.

#tousensembleplusfort-es



Mais Orange, entreprise «digitale et humaine», ne semblait pas pressée d'ouvrir cette négociation. Nous lui avons donc rappelé les engagements qu'elle avait pris dans l'accord, pour obtenir finalement une première séance le 6 décembre.

Nous y revendiquerons un contrat collectif santé pour les fonctionnaires, dès le 1^{er} janvier 2017, comme s'y était engagée l'entreprise, avec une aide à hauteur de 60% de la cotisation.

Il n'y a aucune raison que le régime dont bénéficient les ACO ne soit pas applicable aux fonctionnaires. L'entreprise en a la volonté (elle qui se dit "humaine") et les moyens (elle versera cette année 1,6 milliard d'euros aux actionnaires).